



À une séance ordinaire du Conseil de la municipalité d'Henryville tenue le lundi 2 mai 2022 à 20:00 hrs, sont présents les conseillers; Patrick Wenning, Josiane Fabry, André Raymond, Maxime Partenza et Michel Lord sous la présidence de la mairesse, Mme Danielle Charbonneau formant quorum.

Également présente : Mme Sylvie Larose Asselin, Directrice générale et Greffière-trésorière.

Absent : M. Léo Choquette, conseiller.

La Mairesse, Madame Danielle Charbonneau, ouvre la séance à 20 :00 hrs.

**8108-05-2022  
Ouverture  
de la séance**

Il est proposé par Josiane Fabry appuyé par Patrick Wenning et résolu à l'unanimité d'ouvrir la séance ordinaire du 2 mai 2022.

**8109-05-2022  
Adoption de  
l'ordre du jour**

Il est proposé par Maxime Partenza appuyé par André Raymond et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le point autres sujets ouvert.

**8110-05-2022  
Adoption du  
procès-verbal  
du 4 avril**

Il est proposé par Michel Lord appuyé par Patrick Wenning et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 4 avril 2022.

**8111-05-2022  
Adoption des  
comptes à payer  
du mois d'avril et  
ratification des  
comptes déjà  
payés**

Il est proposé par Michel Lord appuyé par Patrick Wenning et résolu à l'unanimité :

D'approuver la liste des paiements effectués au mois d'avril 2022 totalisant la somme de : 131,254.49\$.

D'autoriser le paiement des comptes à payer du mois d'avril 2022 au montant de : 40,604.78\$.

Pour un total de comptes à payer de: 171,859.27\$.

*Je, soussignée, certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés. En foi de quoi, je donne le présent certificat.*

---

Sylvie Larose Asselin, Directrice générale  
Greffière-trésorière

**Période de  
questions**

Quelques questions ont été posées.

**8112-05-2022  
Adoption  
règlement révisé  
216-2022 code  
d'éthique et  
déontologie des  
élus**

Attendu que le conseil municipal a donné à la séance du 4 avril l'avis de motion et adopté le projet de règlement 216-2022 relatif au code d'éthique et de déontologie révisé des élus municipaux;

En conséquence, sur la proposition d'André Raymond appuyée par Josiane Fabry, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le règlement 216-2022 tel que prescrit par l'article 13 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (LEDM).

**8113-05-2022  
Dépôt du  
rapport du  
vérificateur et  
adoption des  
états financiers**

Le conseil municipal reconnaît le dépôt du rapport du vérificateur M. Jean-Yves Trottier de la Firme Raymond Chabot Grant Thornton ainsi que les états financiers consolidés au 31 décembre 2021 déposés séance tenante et adopte les états financiers.

**8114-05-2022**  
**Entretien halte**  
**mémorial**

Attendu que la municipalité a reçu une soumission pour faire l'entretien de la halte mémorial comprenant la coupe de gazon, découpage, arrosage et désherbage des fleurs une fois par semaine, lavage de la table, vidage de poubelles, ainsi que de ramasser les pommes;

En conséquence, sur la proposition de Josiane Fabry appuyée par Maxime Partenza, il est résolu à l'unanimité que la municipalité octroie le contrat pour l'entretien de la halte mémorial à Mme. Sylvie Degongre pour un montant annuel de : 800.\$ payable en deux versements : soit : le 31 juillet pour un montant de : 400.\$ et le 15 octobre pour le deuxième versement de 400.\$ conditionnel à ce que le désherbage soit fait durant toute la période estivale.

**8115-05-2022**  
**Autorisation**  
**signature accès**  
**au public du**  
**plan d'eau**

Attendu que le Ministère de l'environnement et de la Lutte contre le changement climatique demande à ce que le conseil municipal autorise un représentant à signer au nom de la municipalité et confirme que les lieux seront utilisés à des fins non lucratives qui favorisent l'accès du public au plan d'eau;

En conséquence, sur la proposition de Josiane Fabry appuyée par Maxime Partenza, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal nomme la Directrice générale comme représentante pour signer tout document relatif à la demande d'occupation du domaine hydrique;

Que le conseil municipal confirme que les lieux (descente à bateaux) seront utilisés à des fins non lucratives qui favorisent l'accès du public au plan d'eau.

**8116-05-2022**  
**Vente de 3 lots**  
**annulation**  
**résolution**  
**8105-04-2022**

Attendu que le conseil municipal a adopté la résolution 8105-04-2022 concernant l'acquisition de trois lots et qu'il y a lieu d'annuler ladite résolution;

Attendu qu'après vérification au registre foncier par la notaire, il s'avère que deux des trois lots appartiennent à la municipalité depuis 2014;

Attendu que la Directrice générale a demandé à l'évaluateur de la MRC du Haut-Richelieu de faire les corrections appropriées;

En conséquence, sur la proposition d'André Raymond appuyée par Patrick Wenning, il est résolu à l'unanimité que le conseil accepte la proposition de la succession de M. André Comtois représentée par Mme. Brigitte Comtois pour la vente du lot 4 777 084 pour la somme de 1.00\$;

Que la municipalité assumera les frais de notaire quant à cette transaction;

Que le conseil municipal autorise Mme. Danielle Charbonneau, Mairesse et Mme Sylvie Larose Asselin, Directrice générale et Greffière-trésorière à signer tout document relatif à cette vente.

**8117-05-2022**  
**Acquisition de**  
**100 arbustes**

Attendu que le conseil municipal désire faire l'acquisition de 100 arbustes (salix discolor) provenant de Pépinière Vert Forêt Nursery afin de protéger les bandes riveraines;

En conséquence, sur la proposition de Maxime Partenza appuyé par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité qu'une commande soit faite afin de réserver ces 100 arbustes au montant de 221.21\$ taxes incluses.

<b>8118-05-2022</b> <b>Nomination M. Maxime Partenza- substitut CCU</b>	<p>Attendu que le conseil municipal désire nommer un élu comme substitut pour le Comité consultatif d'urbanisme;</p> <p>En conséquence, sur la proposition d'André Raymond appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal nomme M. Maxime Partenza, conseiller municipal comme substitut pour le Comité consultatif d'urbanisme.</p>
<b>8119-05-2022</b> <b>Demande de remboursement politique familiale</b>	<p>Attendu que six familles ont fait une demande de remboursement au bureau municipal en regard avec notre politique familiale pour les activités sportives pour enfants et une naissance;</p> <p>En conséquence, sur la proposition de Patrick Wenning appuyée par Maxime Partenza, il est résolu à l'unanimité de rembourser cinq familles pour les activités sportives au montant de : 1078.11\$ et une famille pour une naissance au montant de 100.\$</p>
<b>8120-05-2022</b> <b>Spectacle/ Dimanche musical Parc-des-Petits-Bonheurs</b>	<p>Attendu que la coordonnatrice aux loisirs Mme Geneviève Lavoie a prévu le 31 juillet un spectacle musical au Parc-des-Petits-Bonheurs dans le cadre de ses activités 2022;</p> <p>En conséquence, sur la proposition de Josiane Fabry appuyée par Patrick Wenning, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le paiement de 700.\$ à M. Jean Wiedrick le 31 juillet prochain.</p>
<b>8121-05-2022</b> <b>Renouvellement adhésion Zone Loisir Montérégie</b>	<p>Attendu que Zone loisir Montérégie a fait parvenir son renouvellement d'adhésion du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023;</p> <p>En conséquence, sur la proposition d'André Raymond appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le renouvellement d'adhésion à Zone Loisir Montérégie au coût de 75.\$ taxes incluses.</p>
<b>8122-05-2022</b> <b>Demande d'appui Municipalité de St-Blaise</b>	<p>Attendu que la municipalité a reçu une demande d'appui de la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu concernant le maintien de la Coopérative Solidarité Santé Saint-Blaise-sur-Richelieu dans la collectivité;</p> <p>En conséquence, sur la proposition de Josiane Fabry appuyée par Maxime Partenza, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal d'Henryville donne son appui à la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu en regard avec leurs démarches afin de maintenir une Coopérative de Santé opérationnelle.</p>
<b>Rapport du directeur incendie</b>	Le directeur incendie nous a transmis un rapport écrit.
<b>Rapport de l'inspecteur municipal</b>	Le rapport de l'inspecteur municipal est déposé.
<b>8123-05-2022</b> <b>Octroi de contrat-abat-poussière et nivelage de rues et signalisation</b>	<p>Attendu que des appels d'offres ont été expédiés à trois fournisseurs afin de demander des prix au litre pour l'abat-poussière sur une distance de ± 8 kilomètres ainsi que des prix pour le nivelage et signalisation des chemins municipaux, aucun nivelage ne devra être effectué sur les rues Jacques-Cartier, Maurice-Duplessis et Richelieu;</p> <p>Attendu que l'ouverture des soumissions était prévue pour mercredi 20 avril à 10 :00hrs et qu'aucune soumission n'a été reçue;</p>

En conséquence, sur la proposition d'André Raymond appuyée par Patrick Wenning, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la Directrice générale à déposer une soumission sur le site du SEAO.

**8124-05-2022**  
**Octroi de contrat**  
**balayage de rues**

Attendu que des appels d'offres pour le balayage de rues ont été envoyés par invitation aux fournisseurs, lequel balayage de rues doit être effectué avant le 20 mai 2022;

Attendu que l'ouverture des soumissions a eu lieu mercredi 20 avril à 10 :15hrs et que le calcul du plus bas soumissionnaire est établi selon la moyenne d'heures et de transport des trois dernières années;

Attendu que la municipalité a reçu deux soumissions :

Les Entreprises Myrroy : taux horaire : 145.\$ transport : 362\$.

Balaye-Pro Inc. : taux horaire : 105.\$ transport : 180.\$

En conséquence, sur la proposition de Michel Lord appuyée par Maxime Partenza, il est résolu à l'unanimité que la municipalité octroie le contrat pour le balayage de rues aux Balaye-Pro Inc. lequel est conforme, au montant de 105.\$ (prix à l'heure) et 180.\$ pour le transport et excluant les taxes applicables.

**8125-05-2022**  
**Octroi de contrat**  
**fauchage de levée**  
**de chemins**

Attendu que des appels d'offres pour le fauchage de levée de chemins ont été envoyés par invitation aux fournisseurs;

Attendu que l'ouverture des soumissions a eu lieu mercredi 20 avril à 10:30hrs;

En conséquence, sur la proposition de Josiane Fabry appuyée par Patrick Wenning, il est résolu à l'unanimité que la municipalité octroie le contrat de fauchage de levée de chemins à André Paris seul soumissionnaire lequel est conforme, pour un montant de 10,842.\$ excluant les taxes, pour une distance de plus ou moins 50km pour deux coupes, la 1<sup>ère</sup> coupe devant avoir lieu vers le 15 juin et la seconde vers le 15 août. Un bras télescopique est requis pour l'exécution du contrat.

**8126-05-2022**  
**Octroi de contrat**  
**entretien et**  
**fauchage terrains**  
**municipaux**

Attendu que des appels d'offres pour l'entretien et le fauchage de terrains municipaux ont été envoyés par invitation aux fournisseurs;

Attendu que l'ouverture des soumissions a eu lieu mercredi 20 avril à 10:45hrs;

Soumissionnaire : Les entretiens Archambault : 6949.\$

En conséquence, sur la proposition d'André Raymond appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité que la municipalité octroie le contrat d'entretien et de fauchage de terrains municipaux à : Les entretiens Archambault, seul soumissionnaire, lequel est conforme, pour un montant de 6949.\$ excluant les taxes applicables, comprenant le Parc-des-Copains, PM-2, terrain reliant les rues Grégoire et St-Jean-Baptiste, CLSC, Centre récréatif, le long de la piste cyclable entre les rues St-Jean-Baptiste et Champagnat, caserne de pompiers, USEP, les 3 entrées de village, le terrain au réservoir incendie, le Parc des Petits-Bonheurs et à l'arrière de l'Hôtel de ville jusqu'aux bornes.

**8127-05-2022**  
**Octroi de contrat**  
**lignage de rues**

Attendu que des appels d'offres pour le lignage de rues ont été envoyés par invitation aux fournisseurs;

Attendu que l'ouverture des soumissions a eu lieu mercredi 20 avril à 11hrs.;

Soumissionnaires : Marquage et Traçage du Québec : 20,718.50\$

Lignes Maska : 33,775.06\$

En conséquence, sur la proposition de Maxime Partenza appuyée par Josiane Fabry, il est résolu à l'unanimité que la municipalité octroie le contrat de lignage de rues à : Marquage Traçage Québec, soumissionnaire conforme au montant de : 20,718.50\$ incluant les taxes applicables.

**8128-05-2022**  
**Octroi de contrat**  
**nettoyage de**  
**fossés,**  
**machinerie, main**  
**d'œuvre et taux**  
**horaire**

Attendu que des appels d'offres pour le nettoyage de fossés ont été envoyés par invitation aux fournisseurs;

Attendu que l'ouverture des soumissions a eu lieu mercredi 20 avril à 11:15 hrs;

En conséquence, sur la proposition d'André Raymond appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité que la municipalité octroie le contrat de nettoyage de fossés à : André Méthé Transport, seul soumissionnaire, lequel est conforme.

: Camion 10 roues : 100.\$/hr. Camion 12 roues : 115.\$/hr.

: Pelle :160.\$/hr. Mini-pelle :100.\$/hr. Manœuvre :40.\$/hr.

: Unité mobile : 80.\$/hr.

: Mobilisation des équipements :80.\$/jour Laser : 40.\$/jour

**8129-05-2022**  
**Octroi de contrat**  
**appel d'offre**  
**SEAO**  
**asphaltage,**  
**lignage et**  
**rechargement**  
**d'accotements**

Attendu qu'un appel d'offre pour le pavage mécanisé, lignage et rechargement d'accotements sur la Montée Bullock sur 1.7 km a été mis sur le site SEAO;

Attendu que l'ouverture des soumissions a eu lieu mercredi 20 avril à 11:30hrs;

En conséquence, sur la proposition de Josiane Fabry appuyée par Patrick Wenning, il est résolu à l'unanimité que la municipalité octroie le contrat pour le pavage mécanisé, lignage et rechargement d'accotements sur la Montée Bullock à MSA, plus bas soumissionnaire lequel est conforme, au montant de : 165,683.96.\$ excluant les taxes applicables.

Soumissionnaires :

Pavages Maska inc. : 198,142.08\$

Construction Techroc : 181,896.32\$

MSA : 165,683.96\$

Pavage Axion inc. : 209,561.00\$

**8130-05-2022**  
**Entente annuelle**  
**USEP**

Considérant l'entente intermunicipale signée par la corporation municipale du village d'Henryville et la corporation municipale de la Paroisse de Saint-Sébastien relativement à la construction et à l'exploitation par fourniture de services de la part de la corporation municipale du village d'Henryville d'un système commun d'assainissement des eaux usées;

Considérant que ladite entente a une durée de 20 ans (1991 à 2011);

Considérant que l'entente se renouvelle par la suite automatiquement par période successive de 5 ans (2016) et (2021);

Considérant que l'une des corporations municipales doit informer par courrier recommandé l'autre corporation six (6) mois avant l'expiration de la durée initiale ou de toute autre période de renouvellement;

Considérant que la municipalité d'Henryville tient à aviser la municipalité de Saint-Sébastien qu'elle renouvelle ladite entente pour une période d'un (1) an à la fois;

En conséquence, sur la proposition de Patrick Wenning appuyé par André Raymond, il est résolu à l'unanimité;

Que la municipalité d'Henryville avise la municipalité de Saint-Sébastien qu'elle ne renouvelle pas l'entente pour une durée de cinq (5) ans, mais qu'elle est disposée à renouveler pour une période d'une année à la fois.

**8131-05-2022**  
**Vérification**  
**harnais et**  
**potence SPI**  
**Santé Sécurité**

Attendu que la municipalité doit garder à jour la certification de ses équipements concernant les espaces clos;

En conséquence, sur la proposition de Josiane Fabry appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la vérification des équipements d'espaces clos fait par SPI Santé Sécurité au montant de 1,146.30\$ taxes incluses.

**8132-05-2022**  
**Autorisation de**  
**paiement André**  
**Méthé Transport**

Attendu que des travaux d'urgence ont eu lieu les 22 et 23 mars concernant le bris des égouts sanitaires rue St-Jean-Baptiste et que l'inspecteur municipal a fait appel à André Méthé Transport inc.;

En conséquence, sur la proposition de Michel Lord appuyée par André Raymond, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le paiement de 8,311.72\$ taxes incluses à André Méthé Transport inc.

**8133-05-2022**  
**Demande**  
**d'autorisation**  
**CPTAQ Ferme**  
**JLP Berleur**

Attendu que la municipalité d'Henryville a reçu une demande d'autorisation destinée à la CPTAQ;

Attendu que cette demande a pour objet d'autoriser l'aliénation et l'utilisation à des fins autres qu'agricoles du lot 4 776 857;

Attendu que cette demande est conforme aux règlements en vigueur sur le territoire de la Municipalité d'Henryville;

Attendu que la Municipalité a reçu une lettre de la CPTAQ indiquant que la résolution municipale N°8007-01-2022 ne concerne pas l'usage demandé;

Attendu que la ferme J.L.P Berleur a déposé une demande d'autorisation au lieu d'une demande exclusion;

Attendu qu'en vertu de l'article 58.2 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, RLRQ, chapitre P-41.1, la Municipalité doit recommander à la CPTAQ les demandes d'autorisation en se basant sur les dispositions 62 de la Loi, soit :

1° le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants;

2° les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture;

3° les conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants notamment, compte tenu des normes visant à atténuer les inconvénients reliés aux odeurs inhérentes aux activités agricoles découlant de l'exercice des pouvoirs prévus au paragraphe 4° du deuxième alinéa de l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1);

4° les contraintes et les effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale;

5° la disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture, particulièrement lorsque la demande porte sur un lot compris dans une agglomération de recensement ou une région métropolitaine de recensement telle que définie par Statistique Canada ou sur un lot compris dans le territoire d'une communauté;

6° l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles;

7° l'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol sur le territoire de la municipalité locale et dans la région;

8° la constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture;

9° l'effet sur le développement économique de la région sur preuve soumise par une municipalité, une communauté, un organisme public ou un organisme fournissant des services d'utilité publique;

10° les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire le justifie.

Elle peut prendre en considération:

1° un avis de non-conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire ou au plan métropolitain d'aménagement et de développement transmis par une municipalité régionale de comté ou par une communauté;

2° les conséquences d'un refus pour le demandeur.

Pour ces motifs, il est proposé par Michel Lord appuyé par Josiane Fabry et résolu à l'unanimité que le conseil municipal recommande à la CPTAQ d'autoriser la demande autorisant l'aliénation et l'utilisation à des fins autres qu'agricoles du lot 4 776 857 en faveur de la ferme J.L.P Berleur.

**8134-05-2022**  
**Renouvellement**  
**Loisir Sport**  
**Montérégie**

Attendu que la municipalité d'Henryville désire renouveler son adhésion à Loisir et Sport Montérégie pour la période 2022-2023;

En conséquence, sur la proposition de Patrick Wenning appuyée par André Raymond, il est résolu à l'unanimité que la municipalité renouvelle son adhésion pour un montant de : 91.42\$ taxes incluses.

**8135-05-2022**  
**Autorisation de**  
**paiement**  
**conteneur école**  
**Capitaine Luc-**  
**Fortin**

Attendu que le conseil municipal par la résolution no. 7878-09-2021 avait autorisé un paiement maximal de 5,000.\$ pour l'acquisition d'un conteneur servant d'armoire de rangement pour l'école Capitaine Luc-Fortin édifice Henryville;

En conséquence, sur la proposition d'André Raymond appuyée par Josiane Fabry, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le paiement de 4,940.62\$ excluant les taxes applicables à l'École Capitaine Luc-Fortin édifice Henryville pour ledit conteneur.



**8136-05-2022**  
**MELCC**  
**contribution**  
**domaine**  
**hydrique et**  
**signature du bail**

Attendu que le dans le cadre du projet Alo Richelieu, la municipalité doit occuper le domaine hydrique de l'État;

Attendu qu'une demande a été faite auprès du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques quant à l'occupation du territoire des milieux humides et hydriques;

En conséquence, sur la proposition de Maxime Partenza appuyée par Josiane Fabry, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le paiement de 39,949.63\$ au Ministère des Finances comme contribution financière pour des pertes de milieux humides et hydriques;

Qu'un bail sera établi et que le conseil municipal nomme Mme. Danielle Charbonneau, Mairesse et Mme Sylvie Larose Asselin, Directrice générale pour signer tout document relatif au bail.

**8137-05-2022**  
**Formation**  
**ADMQ**

Attendu que Mme Geneviève Lavoie doit suivre 2 formations par année afin de garder son titre de dma (directrice municipale agréée) et qu'elle a signifié vouloir suivre une formation donnée par l'Association des directeurs municipaux du Québec;

En conséquence, sur la proposition de Patrick Wenning appuyée par André Raymond, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise Mme Lavoie à participer à la formation « S'ouvrir au changement » au coût de 125.\$ plus les taxes applicables.

**8138-05-2022**  
**Demande de**  
**commandite**  
**Artysan**  
**Productions**

Attendu que la municipalité d'Henryville a reçu une demande de commandite d'Artysan Productions;

Attendu que la municipalité a réservé au budget 2022 un montant de 2,000.\$ pour ledit évènement;

En conséquence, sur la proposition de Michel Lord appuyée par Josiane Fabry, il est résolu à l'unanimité que la municipalité subventionne l'évènement pour un montant de 2,000.\$ tel que prévu au budget.

**8139-05-2022**  
**Avis de motion**  
**règlement**  
**178-2017-2**

Avis de motion est donné par André Raymond et dépôt du projet de règlement à l'effet d'adopter à une séance régulière ultérieure le règlement 178-2017-3 modifiant le règlement 178-2017-2 « Tarification du service des incendies pour les municipalités environnantes et lors des interventions du service des incendies pour les automobiles des non-résidents » en ajoutant les bénéfices marginaux de 20%.

***Monsieur Patrick Wenning, conseiller quitte son siège à 20 :50hrs déclarant des intérêts particuliers directs dans la prochaine résolution.***

**8140-05-2022**  
**Gratuité**  
**inscriptions**  
**enfants/coachs**  
 **bénévoles**

Attendu que le conseil municipal de Saint-Sébastien a décidé d'accorder la gratuité aux enfants des coachs de balle-molle à la condition que la municipalité d'Henryville offre la même gratuité;

En conséquence, sur la proposition de Maxime Partenza appuyée par Josiane Fabry, il est résolu que la municipalité d'Henryville accorde la gratuité aux enfants des coachs de balle-molle d'Henryville, à l'exception des membres du conseil municipal.

***Monsieur Patrick Wenning, conseiller reprend son siège à 20 :51 hrs.***

**8141-05-2022**  
**Démission Simon**  
**Foucault,**  
**bibliothécaire et**  
**aide-voirie**

Attendu que M. Simon Foucault, bibliothécaire et aide-voirie a donné sa démission pour être effective en date du 6 juin;

En conséquence, sur la proposition de Patrick Wenning appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte sa démission et autorise la Directrice Générale à préparer une offre d'emploi pour le remplacement du poste de bibliothécaire, le taux horaire étant établi à 17.34\$.

**8142-05-2022**  
**Dossier syndical**  
**Jordan Lafond**  
**Surprenant**

Attendu que le conseil municipal avait donné son accord au congédiement de M. Jordan Lafond-Surprenant par la résolution 8055-03-2022;

Attendu qu'une rencontre a eu lieu le 28 avril avec le Syndicat, le représentant syndical, la Directrice générale et le Directeur incendie;

Attendu que deux propositions ont été déposées par le Syndicat;

En conséquence, sur la proposition d'André Raymond appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité que le conseil annule la résolution 8055-03-2022, retire le grief JLS001 et réintègre M. Jordan Lafond-Surprenant à son poste de pompier volontaire à temps partiel et que le Syndicat s'engage à collaborer avec le Directeur du service des incendies relativement aux règles applicables régissant le poste de pompier à temps partiel à Henryville.

**Période de**  
**questions**

Quelques questions ont été posées.

**8143-05-2022**  
**Levée de la**  
**séance**

Sur la proposition de Patrick Wenning appuyée par André Raymond, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 21 :17hrs.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

*Je, soussignée, Sylvie Larose Asselin, Directrice générale et Greffière-trésorière, certifie que la municipalité d'Henryville dispose des crédits nécessaires suffisants pour le paiement des déboursés reliés aux résolutions adoptées à cette séance.*

.....  
*Sylvie Larose Asselin*

.....  
*Danielle Charbonneau*  
*Mairesse*

.....  
*Sylvie Larose Asselin, Directrice générale*  
*Greffière-trésorière*

*« Je, Danielle Charbonneau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal ».*



